

DU 1 AU 4  
DECEMBRE

# DISCRIMINATION ACTION VOTEZ CGT

Collectif départemental contre les discriminations  
CGT-FAPT DE SEINE ET MARNE

## Faisons respecter la dignité humaine en Seine et Marne

*Nous constatons de nombreux cas de collègues travaillant à la Poste de Seine et Marne, victimes de méthodes qui s'apparentent à du harcèlement moral.*

*Nous les avons signalés à plusieurs reprises aux directions concernées sans jamais obtenir de réponse satisfaisante.*

*Aucun être humain ne doit être victime d'humiliation quel qu'en soit le motif.*

*La dignité humaine doit être respectée en toutes circonstances.*

### Définition du harcèlement :

Défini par le code du travail, le harcèlement moral se manifeste par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité de la personne. Elle peut également altérer sa santé physique ou mentale ou compromettre son avenir professionnel. L'employeur est tenu de tout mettre en œuvre pour faire cesser le trouble, sa responsabilité est engagée.

*Le harcèlement est un délit pénal, La loi n'impose plus à la victime de se justifier, c'est le harceleur qui doit prouver l'absence de faits.*

### Portrait d'une victime en Seine et Marne :

Je me culpabilise sur mon travail au quotidien -j'ai le sentiment que toutes les responsabilités reposent sur moi - les tâches ne me sont pas communiquées clairement et au dernier moment, restent de toute façon floues et bien-sûr rien ne va jamais - j'ai l'impression d'être incompetent, dévalorisé, systématiquement jugé - les messages passent par tout un réseau d'intermédiaires et la responsabilité se dilue. **Diviser c'est régner** - en fin de compte, mes demandes sont ignorées et je deviens le responsable - aucun entretien possible pour assainir la situation.

**Je suis une proie, je suis pris au piège.**

### Quelles solutions propose la CGT ?

- Ne pas rester isolé (e),
- Alerter sa hiérarchie, en parler aux collègues et aux proches,
- Le noter dans le cahier de CHSCT,
- Rencontrer l'assistante sociale, le médecin du travail,
- Contacter la CGT pour vous informer de vos droits et vous aider à faire des démarches.



***N'hésitez pas à contacter la CGT FAPT 77***

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT  
Syndicat de Seine et Marne - BP 30 111 - 77382 Combs la Ville Cedex - Tél : 01 64 13 01 23 - Fax : 01 64 88 64 61  
Courriel : [cgtfapt77@orange.fr](mailto:cgtfapt77@orange.fr) - Site : [www.cgtfapt77.fr](http://www.cgtfapt77.fr)